

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 9 avril 2019

## INFO PRESSE

### **Accompagnement à la création d'une agence de l'urbanisme et de l'habitat au Vanuatu**

**Philippe Germain, président du gouvernement, et Marie-Paule Robineau, directrice de la Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (Secal), ont signé, mardi 9 avril, une convention relative au financement d'une étude de faisabilité pour la création d'une agence de l'urbanisme et de l'habitat au Vanuatu.**

#### **Le projet**

Depuis 2017, le Vanuatu souhaite engager une réflexion concernant l'aménagement global de son territoire, en matière d'urbanisme et d'habitat. À cette fin, il souhaite mettre en place une agence inspirée du fonctionnement des sociétés publiques calédoniennes, qui soit en mesure d'évaluer le potentiel foncier du Vanuatu et d'accompagner les projets d'investissement. C'est dans cette perspective que le gouvernement et la Secal signent aujourd'hui une convention relative à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une agence de l'urbanisme et de l'habitat au Vanuatu.

L'étude de faisabilité a pour but d'apporter un accompagnement au montage de l'agence, d'identifier des zones d'aménagement notamment sur les îles principales d'Efaté et de Santo, et de réaliser les premières études d'urbanisme.

#### **La Secal en Nouvelle-Calédonie**

Société d'économie mixte au service des collectivités depuis 1971, la Secal intervient dans toutes les étapes des projets d'aménagement et de constructions publiques en Nouvelle-Calédonie.

Elle accompagne ses clients dans la concrétisation de leur projet et leurs réalisations par l'élaboration d'études spécifiques permettant d'établir la stratégie de développement, le dimensionnement et l'optimisation de leur patrimoine immobilier.

Ses équipes sont spécialisées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement public, de la construction, de la gestion de patrimoine, de la mobilité ou encore de l'ingénierie sociale.

## Financement du programme

Le coût des études et interventions réalisées par la Secal se monte à 7,4 millions de francs, financé à part égale dans le cadre du Fonds Pacifique 2019 par la Nouvelle-Calédonie et l'État.

Ce financement a été obtenu lors du dernier comité directeur du Fonds pacifique, qui s'est tenu à Papeete en février 2019.

Créé en 1985, le Fonds Pacifique est un fonds de coopération du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a pour vocation de soutenir des projets œuvrant à l'intégration régionale des trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

\* \*  
\*